



EXTRAIT DU COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt-six septembre deux mille dix-sept, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**PRESENTS** : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, M. BROSSEAU Stéphane, M. CHARTEAU Joseph, Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. GARDES Eric.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. MALLOCHET Gérard ayant donné pouvoir à M. CHENECHAUD Jean-Claude,  
Mme REHAULT Marie-Françoise ayant donné pouvoir à Mme MERLE Colette,  
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,  
M. GROUSSEAU André ayant donné pouvoir à M. RUCHAUD Daniel,  
M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine,  
Mme LANDRIEAU Nicole ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DELPIERRE Christine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2017.

**Délibérations 1-1-97 à 1-1-100**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	33

**Délibérations 2-1-101**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	32

**Délibérations 2-1-102 à 3-1-125**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	33



Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le quatre octobre deux mille dix-sept.

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

## 1 COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 Marchés publics

#### 1.1.97 Marché d'aménagement de l'Avenue Charles de Gaulle - autorisation de signature

Une consultation a été lancée le 31 juillet 2017 portant sur des travaux d'aménagement de l'Avenue Charles de Gaulle à Olonne sur Mer, sous la forme de procédure adaptée.

Ces travaux sont estimés à 600 000,00€ HT et sont divisés en deux lots :

- Lot n°1 : Travaux de voirie et d'assainissement (estimation : 570 000,00€ HT),
- Lot n°2 : Aménagements paysagers (estimation : 30 000,00€ HT).

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché, après avis de la Commission marchés, ainsi que tous actes d'exécution, excepté les avenants.

## 1 COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 Marchés publics

#### 1.1.98 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres à bons de commandes de transports routiers de groupes pour des activités scolaires et diverses activités

Considérant les besoins communs en matière de transports routiers de groupes des communes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer, il est proposé que les 2 villes constituent un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes portant sur les transports routiers de groupes pour des activités scolaires et diverses activités.

Une convention doit être établie entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement :

- ✓ Les membres du groupement désignent la commune d'Olonne sur Mer comme coordonnateur pour gérer la procédure de passation.
- ✓ Une Commission d'appel d'offres du groupement de commandes est créée. A cette fin, il est proposé de désigner :



- M. Patrick HOUSSAINT, titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- M. Daniel RUCHAUD, suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités suivantes :

- Commune des Sables d'Olonne,
- Commune d'Olonne sur Mer,

- accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes portant sur les transports routiers de groupes pour des activités scolaires et diverses activités,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

- désigne M. Patrick HOUSSAINT membre titulaire et M. Daniel RUCHAUD membre suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres relative à ce groupement,

- accepte que la commune d'Olonne sur Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés, après décision de la Commission d'Appel d'offres, ainsi que tous actes d'exécution, excepté les avenants.

-----

## 1 COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 Marchés publics

#### 1.1.99 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et de chaussures de sécurité

Dans le cadre de la mutualisation des besoins des communes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne, d'Olonne sur Mer et des Sables d'Olonne Agglomération, les services de ces quatre entités ont entamé un travail en commun afin de constituer un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et de chaussures de sécurité.

Pour la réalisation de l'objet du groupement, la commune des Sables d'Olonne est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme le coordonnateur du groupement.

Une Commission d'appel d'offres du groupement de commandes est créée. A cette fin, il est proposé de désigner :

A cette fin, il est proposé de désigner :

- M. Patrick HOUSSAINT, titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- M. Daniel RUCHAUD, suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,



- autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les entités suivantes :
  - Commune du Château d'Olonne,
  - Commune des Sables d'Olonne,
  - Commune d'Olonne sur Mer,
  - Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne.
- accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commandes portant sur la fourniture de vêtements de travail et de chaussures de sécurité.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents concourant au bon aboutissement de ce dossier,
- désigne M. Patrick HOUSSAINT membre titulaire et M. Daniel RUCHAUD membre suppléant, de la Commission d'appel d'offres créée pour l'analyse des marchés et le choix des attributaires,
- accepte que la commune des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

## 1 COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 Marchés publics

#### 1.1.100 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances

Afin de faire coïncider la conclusion des contrats d'assurances pour la commune nouvelle des Sables d'Olonne, il est envisagé de constituer un groupement de commandes, entre les Sables d'Olonne, Olonne sur Mer et Château d'Olonne pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour la réalisation de l'objet du groupement, la commune du Château d'Olonne est désignée par l'ensemble des membres comme le coordonnateur du groupement-

Une Commission « marchés du groupement de commandes » est formée.

A cette fin, il est proposé de désigner :

- M. Patrick HOUSSAINT, titulaire de la Commission « marchés »,
- M. Daniel RUCHAUD, suppléant de la Commission « marchés ».

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,

- autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités suivantes :

- Commune d'Olonne sur Mer,
- Commune du Château d'Olonne,
- Commune des Sables d'Olonne,



- accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- désigne M. Patrick HOUSSAINT membre titulaire et M. Daniel RUCHAUD membre suppléant de la Commission « marchés » citée ci-dessus,
- accepte la désignation de la commune du Château d'Olonne en qualité de coordonnateur dudit groupement de commandes.

## 2 URBANISME

### 2.1 Documents d'urbanisme

#### 2.1.101 PLU – modification 4-8 : complément au dossier déposé - Justification du changement de zonage de 2AU en UH d'un îlot de la ZAD de la Vannerie

Par délibération en date du 15 mai 2017, le Conseil Municipal a apporté l'argumentaire nécessaire au respect de l'article L.153-38 du Code de l'Urbanisme concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU des Moinardes.

Le dossier de la modification 4-8 a été ainsi transmis aux personnes publiques et notamment à la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inclure au dossier de modification 4-8 en cours d'analyse par les Personnes Publiques associées, l'argumentaire, justifiant le passage de 2,4903 ha de la zone 2AU en Zone UHb

Monsieur Joseph CHARTEAU ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- Moins 3 votes CONTRE (Mme Martine BALADRE, M. Régis BERNARD, M. Simon AVRIL ayant donné pouvoir à Mme Martine BALADRE)
- approuve la démarche.

## 2 URBANISME

### 2.1 Documents d'urbanisme

#### 2.1.102 PLU – révision allégée 4-9 : réduction d'un corridor

Sollicitée par une association du réseau Jardin de Cocagne tournée vers la réinsertion dans l'emploi au travers d'activités de maraîchage biologique et en circuits courts, la commune d'Olonne sur Mer a étudié avec la référente de l'association Consolid 85, tous les sites potentiels pouvant accueillir le projet comportant d'une part, l'implantation d'un bâtiment pour l'activité et le stockage du matériel



agricole ainsi que les ateliers de confection des paniers et le bureau de l'association et d'autre part, la surface de serres nécessaire.

Après avoir envisagé plusieurs emplacements, le site de la rue des Rouliers, situé immédiatement à l'ouest de la voie ferrée tout près des jardins familiaux, a été retenu.

La modification du zonage s'avère nécessaire pour permettre l'implantation des serres comme du bâtiment d'activité ainsi que les aménagements connexes (irrigation, accès et stationnement). Il est proposé au Conseil Municipal la révision allégée 4-9 du PLU.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- prescrit la révision allégée 4-9 du PLU,
- retient les objectifs d'intérêt social et environnemental poursuivis par la révision allégée,
- retient les modalités de concertation envisagées ci-dessus,
- délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mener à bien ce dossier.

## 2 URBANISME

### 2.1 Documents d'urbanisme

#### 2.1.103 PLU – révision allégée 4-10 : réduction de la trame EBC

Les Conches Bressaudières ont été cédées par la Commune au Conservatoire du Littoral qui a missionné l'ADEV pour l'entretien de cet espace très particulier. Un emboisement d'espèces exogènes a été constaté qui menace les espèces protégées du site et conduit à prévoir une autorisation de défrichement laquelle ne peut aboutir dans un Espace Boisé Classé.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- prescrit la révision allégée n°4-10 du PLU pour réduire la trame d'EBC sur les Conches Bressaudières,
- affirme l'objectif ci-dessus présenté de biodiversité préservée,
- retient les modalités de concertation envisagées,
- délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mener à bien ce

## 2 URBANISME

### 2.1 Documents d'urbanisme

#### 2.1.104 Bassin de régulation des Bourbes de l'Allerie : déclaration de projet

Le dossier de création d'un bassin rue des Rochers a été soumis à enquête publique du 8 novembre au 9 décembre 2016 et a donné lieu à une autorisation préfectorale en date du 15 mai 2017.



Selon le Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet qui doit intervenir dans le délai d'un an suivant la clôture de l'enquête publique, faute de quoi une nouvelle enquête serait à réaliser.

Les travaux doivent ensuite être engagés dans les 5 ans de la déclaration de projet.

Compte-tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer l'intérêt général de la création de ces ouvrages de dépollution et de régulation des eaux de ruissellement du bassin versant, un collecteur devant être posé en complément de celui réalisé.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- prononce l'intérêt général de la déclaration de projet prévue par le Code de l'Environnement,

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.1 Acquisitions

##### 3.1.105 Acquisition d'un terrain Rue de la Charmellerie

Dans le cadre de la division de sa propriété, M. ROESCH doit céder une emprise pour alignement de 107 m<sup>2</sup> cadastrée AR260 que la commune acquière à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEAU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré section AR n° 260 représentant une superficie de 107 m<sup>2</sup> au prix de 1 €,

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.2 Aliénations/Cessions

##### 3.2.106 Vente d'un terrain – Rue de la Paillolière

Après la procédure de biens vacants sans maître, la commune d'Olonne sur Mer est devenue propriétaire de 168 m<sup>2</sup> dans une parcelle cadastrée BM 96 contenant 337 m<sup>2</sup> et identifiée comme bien non délimité (BND).

Les riverains au Nord de ce terrain ont sollicité l'acquisition d'une partie de cette surface auprès de la commune (environ 47 m<sup>2</sup>), tandis que les propriétaires du surplus en acquièrent le reste afin de le rattacher à la parcelle dont ils sont déjà propriétaires en front de voie.

L'opération a donné lieu à l'établissement d'un document d'arpentage et d'une estimation des domaines, chaque vente étant conclue au prix de 166,66 €/m<sup>2</sup> soit une recette totale de 27 166 € pour la Commune (frais de géomètre non compris).



Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEAU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- donne son accord pour la vente des parcelles cadastrées section BM n° 433 et BM n° 432 représentant respectivement 47 m<sup>2</sup> et 116 m<sup>2</sup> au prix de 27 166,00 €,

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

##### 3.5.107 Convention avec la SAFER – avenant n° 2

La convention conclue avec la SAFER pour la surveillance et la maîtrise foncière des terres à vocation agricole ou naturelle du PLU arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il est proposé de conclure un avenant prorogeant la convention de 5 ans.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention avec la SAFER et tous documents concourant au bon aboutissement de ce dossier.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

##### 3.5.108 Dénomination de voie

Pour le lotissement le Clos d'Opaline situé rue des Taillis, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie de l'opération « impasse des Hiboux ».

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- valide la proposition de voie suivante :  
Lotissement "Le Clos d'Opaline" : impasse des HIBOUX

### 4 FONCTION PUBLIQUE

#### 4.1 Personnels Titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

##### 4.1.109 Évolution du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs des agents municipaux doit être modifié au regard de plusieurs évolutions de grade détaillés dans le document transmis.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il incombe à l'Assemblée Délibérante de créer :



- deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, suite à des avancements de grade,
- un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, suite à l'obtention d'un examen,
- un grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à un changement de filière,
- un poste d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique, suite à des nominations.

I. Deux agents ont demandé à faire valoir leur droit à la retraite :

- un agent du service voirie,
- un dessinateur.

Par conséquent, il convient de procéder à leur remplacement et de lancer la procédure de recrutement.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire pour le recrutement
  - o d'un agent chargé de la maintenance du patrimoine voirie,
  - o d'un agent chargé d'opérations de constructions,
 l'ouverture des postes sur les grades correspondants, étant précisé qu'à l'issue de la procédure de recrutement, le tableau des effectifs sera ajusté en fonction du grade des candidats retenus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en cas d'impossibilité de recruter selon la voie statutaire, à procéder au recrutement d'un non titulaire sur ces emplois dans les conditions fixées ci-dessus et à signer les contrats de recrutement correspondants.

## 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 5.7 Intercommunalité

#### 5.7.110 Mise à disposition d'un local a l'association l'Outil en Main

L'association l'Outil en Main a sollicité Les Sables d'Olonne Agglomération et ses villes membres dans le cadre de sa recherche de locaux.

Pour satisfaire leurs besoins, un bâtiment leur a été proposé, rue des Plesses, nécessitant la réalisation d'aménagements évalués à la somme de 78 000 € TTC (installation de faux plafonds, réseaux électriques, mise en accessibilité, et matériels, ...).

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve ce projet ainsi que les modalités financières de sa prise en charge détaillées ci-dessus,



- verse un fond de concours de 13 000 € TTC à l'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, étant précisé que les crédits correspondants sont prévus au budget 2017,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.111 Budget principal – Décision modificative n°1

Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2017, il convient de procéder à des ouvertures ou transferts de crédits. Cette décision modificative récapitulée dans le tableau ci-dessous concerne :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1) Une inscription budgétaire de 165 677,00 € à l'article budgétaire 10223 « T.L.E. » pour des restitutions de trop perçus au titre de taxes d'urbanisme ayant été acquittées à tort par la SCCV La Mérinière (106 243,00 €), la SCCV Les Grands Rochers (56 504,00 €) et une personne privée (2 930,00 €).
- 2) Une inscription budgétaire de 6 000,00 € à l'article 20421 « Subventions d'équipement aux personnes aux personnes de droit privé – biens mobiliers, matériel et études » au titre d'une subvention accordée à l'association des Bénévoles des Olonnes pour l'acquisition d'un logiciel.
- 3) Une minoration budgétaire de 60 000,00 € sur l'opération 1208 « Presbytère » suite à un appel d'offres favorable.
- 4) Une minoration budgétaire de 41 000,00 € sur l'opération 8707 « Divers écoles » en raison d'un appel d'offres favorable du bardage de l'école René-Guy Cadou.
- 5) Une minoration de 205 000,00 € sur l'opération 1205 « Avenue Charles de Gaulle » suite à un décalage des travaux en 2018.
- 6) Une minoration de 1 200,00 € sur l'opération 8805 « Salle des Granges » due à une économie sur les convecteurs.
- 7) Une minoration de 2 600,00 € sur l'opération 9901 « Musée ».
- 8) Une inscription budgétaire de 55 000,00 € sur l'opération 1204 « Aménagement paysager du parc de la Jarrie » pour un réaménagement des trottoirs périphériques du parc de la Jarrie et la mise en place de la vidéo protection.
- 9) Une inscription budgétaire de 111 200,00 € sur l'opération 8404 « Bâtiments communaux divers » comprenant les travaux de l'école Saint-Paul pour 35 000,00 € et la réfection des toitures de la Mortière pour 49 000,00 €.
- 10) Une inscription budgétaire de 20 000,00 € sur l'opération 9003 « Havre d'Olonne » pour les travaux de ravalement et de signalétique extérieure.



- 11) Une inscription budgétaire de 5 000,00 € sur l'opération 8718 « Résidence les Cordeliers » pour la réfection du revêtement du sol pour le restaurant de l'Ehpad les Cordeliers.
- 12) Une inscription budgétaire de 782 413,00 € sur l'opération 1701 « Voirie 2017 ».
- 13) Une inscription budgétaire de 3 300,00 € sur l'opération 1402 « PAVE bâtiments communaux » pour les révisions de prix des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.
- 14) Une inscription budgétaire de 6 100,00 € sur l'opération 8439 « Ensemble sportif » pour des travaux de chauffage et un changement de ballon d'eau chaude au stade Marcel Guilbaud.
- 15) Une inscription budgétaire de 30 000,00 € sur l'opération 8442 « Salle omnisport » pour la rénovation et la réfection des bardages des phases 1 et 2.
- 16) Une inscription budgétaire de 13 000,00 € à l'article 2041512 « Subventions d'équipement versées GPF de regroupement – bâtiments et installations » pour le versement d'un fonds de concours aux Sables d'Olonne Agglomération dans le cadre de la mise à disposition d'un local à l'association l'outil en main.

#### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

La minoration de 205 000,00 € sur l'opération 1205 « Avenue Charles de Gaulle » et l'inscription budgétaire supplémentaire de 55 000,00 € sur l'opération 1204 « Aménagement paysager du parc de la Jarrie » entraînent une modification des montants inscrits au titre des crédits de paiement pour ces deux opérations sur l'exercice 2017 dans le tableau présenté dans la délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2017 sur le « Budget primitif 2017 ».

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	Code opération	Montant de l'AP			Montant des CP				
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)	C.P. réalisés au titre de l'exercice 2015	C.P. réalisés au titre de l'exercice 2016	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2017	Restes à financer (exercice au-delà de 2017)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	1 888 553,11	188 746,01	373 532,18	290 000,00	3 209 168,70
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00		1 500 000,00	710 898,47	10 784,74		489 500,00	288 816,79
Médiathèque communale	0603	4 024 339,89	-59 334,24	3 965 005,65	2 075 099,71	1 774 240,18	67 065,76	48 600,00	0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	2 175 000,00		2 175 000,00	281 168,22	629 843,93	639 004,83	199 500,00	425 483,02

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 17) Une inscription budgétaire de 28 176,00 € à l'article budgétaire 1342 « Amendes de police ».
- 18) Une minoration de 30 000,00 € à l'article budgétaire 1341 « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » suite au projet non retenu de la démolition du bunker grande pointe au titre de la DETR 2017.



19) Une inscription budgétaire de 150 714,00 € sur l'opération 1602 « Mairie annexe » dans le cadre du Contrat Vendée Territoire 2017-2020 pour la construction de la mairie annexe.

20) Une inscription budgétaire de 235 000,00 € sur l'opération 1701 « Voirie 2017 » dans le cadre du Contrat Vendée Territoire 2017-2020 pour la création d'une voie structurante entre le Boulevard du Vendée Globe et la rue des Genêts permettant de sécuriser l'accès au lycée Sainte Marie du Port.

21) Une inscription budgétaire supplémentaire de 226 000,00 € à l'article budgétaire 024 « Produits des cessions d'immobilisations » correspondant à la vente du bâtiment situé 5 rue Eugène Nauleau, anciennement utilisé en tant que bibliothèque.

22) Une inscription budgétaire de 278 000,00 € sur l'opération 1701 « Voirie 2017 » suite à un remboursement par les Sables d'Olonne Agglomération des travaux effectués dans le cadre de la création d'une liaison entre le boulevard du Vendée Globe et l'Allée des Genêts.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

23) Une minoration de 104 858,00 € à l'article budgétaire 739223 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » suite à la notification du montant par les services de la Préfecture de la Vendée le 24 mai 2017.

24) Une inscription budgétaire de 374 589,56 € à l'article budgétaire 022 « Dépenses imprévues ».

25) Une inscription budgétaire de 40 000,00 € à l'article budgétaire 64111 « Personnel titulaire - rémunération principale ».

26) Une inscription budgétaire de 11 900,00 € à l'article budgétaire 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au titre du reversement du bénéfice des stands de buvette et de restauration aux associations dans le cadre de la manifestation Olonne à vélo du 9 juillet 2017.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

27) Une inscription budgétaire supplémentaire de 154 948,00 € à l'article budgétaire 7411 « Dotation forfaitaire » suite à la notification du montant de cette dotation par les services de la Préfecture de la Vendée le 23 mai 2017.

28) Une inscription budgétaire supplémentaire de 19 625,00 € à l'article 74127 « Dotation Nationale de Péréquation » suite à la notification du montant de cette dotation par les services de la Préfecture de la Vendée le 25 mai 2017.

29) Une inscription budgétaire supplémentaire de 31 171,00 € à l'article budgétaire 73111 « Contributions – taxes foncières et d'habitation ».

30) Une minoration de 4 792,00 € à l'article budgétaire 748314 « Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle ».

31) Une minoration de 7 598,00 € à l'article budgétaire 74834 « Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières ».

32) Une inscription budgétaire supplémentaire de 88 221,00 € à l'article 74835 « Etat – Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation ».



- 33) Une minoration de 22 138,44 € à l'article budgétaire 73211 « Attribution de compensation ».
- 34) Une inscription budgétaire supplémentaire de 14 892,00 € à l'article budgétaire 74123 « Dotation de solidarité urbaine » suite à la notification du montant de cette dotation par les services de la Préfecture de la Vendée le 23 mai 2017.
- 35) Une inscription budgétaire de 11 900,00 € à l'article budgétaire 758 « Produits divers de gestion courante » au titre du bénéfice des stands de buvette et de restauration versé par Olonne Sport dans le cadre de la manifestation Olonne à vélo du 9 juillet 2017.
- 36) Une inscription budgétaire de 35 403,00 € à l'article 73223 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » suite à la notification du montant par les services de la Préfecture de la Vendée le 24 mai 2017.

En application des dispositions de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 19 septembre 2017 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal est invité à approuver cette décision modificative n° 1.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- Moins 3 votes CONTRE (Mme Martine BALADRE, M. Régis BERNARD, M. Simon AVRIL ayant donné pouvoir à Mme Martine BALADRE)

- approuve cette décision modificative n° 1 du budget principal.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.112 Admissions en non valeur

Monsieur le Trésorier a présenté des titres de recettes irrécouvrables et propose que la ville d'Olonne sur Mer les admette en non-valeur pour un montant de 2 134,86 €, au titre des années 2012 à 2016. Cette demande concerne 77 titres dus par 34 redevables.

Le Conseil Municipal :

- Moins 1 abstention (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES)
- Moins 1 vote CONTRE (M. Eric GARDES)

- admet en non-valeur les 77 titres présentés par le Trésorier Municipal pour un montant de 2 134,86 €.



## 7 FINANCES LOCALES

### 7.3 Emprunts

#### 7.3.113 Garantie d'emprunt Vendée Logement – acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 5 logements Avenue François Mitterrand

Afin d'assurer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 5 logements situés Avenue François Mitterrand et pour couvrir :

- un emprunt de 58 000,00 € en Prêt Locatif Aidé d'Intégration,
- un emprunt de 25 211,00 € en Prêt Locatif Aidé d'Intégration foncier,
- un emprunt de 267 000,00 € en Prêt Locatif à Usage Social,
- un emprunt de 149 139,00 € en Prêt Locatif à Usage Social foncier,

Vendée Logement a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour obtenir une garantie d'emprunt de 30 % de ces emprunts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une durée de 40 et 50 ans.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche ainsi présentée.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.5 Subventions

#### 7.5.114 Répartition du bénéfice des stands de buvette et de restauration d'Olonne à vélo – édition 2017

Dans le cadre de la manifestation Olonne à Vélo du 9 juillet 2017, les stands de restauration et les buvettes tenues par les bénévoles des associations ont généré un bénéfice de 11 848,26 €.

Comme les années précédentes, les recettes et les dépenses ont été enregistrées par Olonne Sport qui a versé à la commune le résultat enregistré.

La moitié du montant de ce bénéfice, soit 5 924,13 €, sera répartie entre les différentes associations qui ont contribué au succès de cette manifestation selon le critère du nombre de bénévoles mobilisés lors de cette journée festive.

La répartition de ce bénéfice sous forme de subvention municipale est présentée dans le tableau ci-dessous :

Associations	Nombre de bénévoles	Répartition en €
Bénévoles du Littoral Olonnois	26	<b>875,16</b>
Foulée Verte	13	<b>437,58</b>
CSLRO	8	<b>269,28</b>
Pétanque Olonnaise	13	<b>437,58</b>
UNC ACSO	17	<b>572,22</b>
Bénévoles des Olonnes	22	<b>740,52</b>
Alcool Assistance	7	<b>235,62</b>



Amis de l'Orgue	9	<b>302,94</b>
ARSO	25	<b>841,50</b>
Amis de Murat	12	<b>403,92</b>
Tourisme Olonnais	6	<b>201,96</b>
Monster Prod	6	<b>201,95</b>
Made in Cambodge	6	<b>201,95</b>
Olonnesport	6	<b>201,95</b>
Sous-total	176	<b>5 924,13</b>

En raison de la forte activité des bars et restaurants lors de la manifestation, l'autre moitié des bénéfices, soit 5 924,13 €, est répartie entre quatre associations :

Associations	Répartition en €
Sport Canin	1 481,04
Tennis Club Olonnais	1 481,03
Stade Olonnais Football	1 481,03
ACSO 2	1 481,03
Sous-total	<b>5 924,13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 848,26</b>

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la répartition du bénéfice des stands de buvette et de restauration d'Olonne à vélo, étant précisé que cette dépense sera inscrite au budget en section de fonctionnement à l'article budgétaire 6574.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.5 Subventions

#### 7.5.115 Parc naturel pédagogique – demande de subvention : aménagement du marais de la Foye

La ville d'Olonne sur Mer est propriétaire du marais de la Foye.

Il est proposé la réalisation de travaux d'aménagements afin de mettre en valeur le site.

Ces travaux sont éligibles aux subventions proposées par la Région dans le cadre du Contrat Région Bassin Versant (CRVB) 2017-2019, porté par le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne et peut atteindre 80% en fonction de la nature des investissements.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche ainsi présentée.



## 7 FINANCES LOCALES

### 7.5 Subventions

#### 7.5.116 Subvention à l'Association des Bénévoles des Olonnes

L'association des Bénévoles des Olonnes a besoin d'un logiciel de gestion des évènements et a sollicité les villes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 6 000 € par Ville.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- approuve le versement d'une subvention de 6 000 € au profit de l'Association des Bénévoles des Olonnes pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des évènements, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.5 Subventions

#### 7.5.117 Ouragan IRMA et MARIA – Aide aux victimes - Subvention

Suite au passage des ouragans IRMA et MARIA en septembre 2017, les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy ont été très sévèrement touchées, ce qui a engendré des dégâts considérables laissant la population locale démunie.

Afin de témoigner sa solidarité aux habitants et apporter son soutien aux ONG œuvrant sur place, la ville d'Olonne sur Mer propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € en faveur de l'aide d'urgence apportée aux îles victimes de cette catastrophe naturelle.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à la protection civile, en faveur de l'aide d'urgence apportée aux îles victimes de cette catastrophe naturelle, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de cette démarche.



## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.1 Enseignement

#### 8.1.118 Convention de partenariat entre les villes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer concernant la mise à disposition de moniteurs sportifs et d'équipes pédagogiques au sein des établissements scolaires

La Ville d'Olonne sur Mer est partenaire des écoles olonnaises dans le cadre de l'organisation des activités sportives Mer et propose l'intervention d'un Educateur sportif sur l'activité Rugby pour l'école René Guy CADOU élémentaire et l'école Marcel BAUSSAIS.

Afin de compléter l'offre sportive et en vue de préparer la fusion, il est proposé d'établir une convention de partenariat entre les villes d'Olonne sur Mer, des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne afin que leurs moniteurs sportifs et équipes pédagogiques puissent participer à des activités au sein des établissements scolaires publics de chaque commune.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention formalisant le partenariat entre les 3 collectivités et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.4 Aménagement du territoire

#### 8.4.119 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage : terrains de tennis extérieurs

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour engager les travaux d'éclairage des terrains de tennis extérieurs de la ville d'Olonne sur Mer.

Le montant total de ces prestations est évalué à 18 907€ TTC

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche correspondante.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.4 Aménagement du territoire

#### 8.4.120 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage : Entretien d'éclairage du stade Marcel Guilbaud

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour engager les travaux de relamping, nettoyage et réglage des projecteurs du terrain d'honneur, stade Marcel Guilbaud.



Le montant total de ces prestations est évalué à 9 958€ TTC

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche correspondante.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.4 Aménagement du territoire

#### 8.4.121 Convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'un giratoire au carrefour de l'allée de la Maison Neuve et de l'Avenue Charles de Gaulle

Afin de limiter les vitesses sur l'Avenue Charles de Gaulle, de sécuriser les sorties et entrées sur l'Allée de la Maison Neuve, la ville d'Olonne sur Mer a décidé de créer un giratoire au carrefour de l'Avenue Charles de Gaulle et de l'Allée de la Maison Neuve.

De plus, à moyen terme, ce giratoire deviendra un des accès principaux à la ZAC de la Vannerie.

Ces travaux étant réalisés sur Route Départementale et hors agglomération, une convention doit être signée entre le Conseil Départemental et la Commune, afin d'autoriser la réalisation des travaux et de déterminer les modalités d'entretien ultérieures de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche correspondante.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.4 Aménagement du territoire

#### 8.4.122 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage : aménagement giratoire Allée de la Maison Neuve – Avenue Charles de Gaulle

Afin de limiter les vitesses sur l'Avenue Charles de Gaulle, de sécuriser les sorties et entrées sur l'Allée de la Maison Neuve, la ville d'Olonne sur Mer a décidé de créer un giratoire au carrefour de l'Allée de la Maison Neuve et l'Avenue Charles de Gaulle

De plus, à moyen terme, ce giratoire deviendra un des accès à la ZAC de la Vannerie.

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour engager les travaux relatifs à la réalisation d'une opération d'éclairage public.

Le montant total de ces prestations est évalué à 18 981€ TTC



Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche correspondante.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.4 Aménagement du territoire

#### 8.4.123 Conventions relatives aux modalités techniques et financières de réalisation d'extensions de réseaux pour la viabilisation du lotissement « LA PILNIERE »

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement de la Pilnière, il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour engager les travaux d'extension de réseaux électriques et de communication électrique d'un montant de 5 050 €, ainsi qu'avec VENDEE EAU pour les travaux d'extension d'adduction d'eau potable, d'un montant de 1 312,60 €.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche correspondante.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.8 Environnement

#### 8.8.124 Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Vendée pour la gestion des marais de la Pilnière et de la Cochetière

La ville d'Olonne sur Mer est gestionnaire des marais des grands Loirs et bénéficie à ce titre de subventions de la part du Département (50%) et de l'Agence de l'Eau (30%).

Le Département est propriétaire de 2 espaces naturels sensibles à Olonne sur Mer :

- le marais de la Pilnière (10 ha) qui a vocation à être ouvert au public,
- le marais de la Cochetière (5ha) qui entre dans les compensations environnementales de l'aménagement de la rocade.

Le Conseil Départemental propose à la Ville d'en assurer la gestion. Les aménagements seront réalisés par le Conseil Départemental, et la gestion sera subventionnée à 70%.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la convention jointe en annexe entre la Ville et le Conseil Départemental de la Vendée,
- introduit le programme de gestion de ces 2 sites dans son budget,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.



## 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

### 9.1 Autres domaines de compétences des communes

#### 9.1.125 Convention pour le prêt de matériel à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises pour le déminage du blockhaus de Grand Pointe

La ville d'Olonne sur Mer a accepté de prendre la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ONF pour la destruction du blockhaus sur la plage de Grand Pointe.

Le déminage du site étant au préalable nécessaire, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises propose une intervention à titre gracieux, mais demande qu'une pelle mécanique sur chenilles soit mise à sa disposition.

La convention cadre les modalités de l'intervention et notamment la responsabilité du matériel au cours de l'opération.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la convention entre la Ville et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises,
- loue une pelle mécanique de 5 à 7 tonnes pour la période convenue,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

#### DECISIONS :

D2017-16 du 10 juillet 2017 : Réalisation d'un prêt de 550 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement des opérations d'investissement prévues en 2017.

D2017-17 du 26 juillet 2017 : Avenant n°1 - Marché n°17001T : Construction d'une salle paroissiale – Lot n°1 : Gros-œuvre.

D2017-18 du 16 août 2017 : Prestation de dératisation, désinsectisation et désinfection.

D2017-19 du 24 juillet 2017: Travaux de réfection de bardage – Groupe scolaire René Guy Cadou et Salle Océane.

D2017-20 du 1<sup>er</sup> août 2017 : Avenant n°2 – Marché n°17001T01 : Construction d'une salle paroissiale – lot n°1 : Gros-œuvre.

D2017-21 du 19 septembre 2017 : Convention de mise à disposition d'un local 10 rue Pasteur – ESAIP.

D2017-22 du 27 septembre 2017 : Travaux de destruction d'un blockhaus.



D2017-23 du 25 septembre 2017 : Avenant n°1 – Marché n°17004S02 : Achat de prestations de services de téléphonie mobile et fixe – lot n°1 : Services de téléphonie mobile et achat de terminaux mobiles.

Olonne sur Mer, le 4 octobre 2017,



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer  
Président des Sables  
d'Olonne Agglomération